

AXE 1

Kits mobiles « Multi-gym » et « Parkour »

Afin d'investir les zones blanches, la FFGym propose les kits mobiles, pour développer des activités gymniques en itinérance dans les lieux intérieurs ou extérieurs. **Elle fournit, depuis 2023, 150 kits à ses clubs ou structures, subventionnés à 80%, hors frais de transport.**

Objectif fédéral :

- Déployer 150 kits mobiles sur le territoire.

Types des kits (voir annexe 2) :

- Kit « Multi-gym »
- Kits « Parkour » : Brick ou O'Jump

Quelles activités ?

L'objectif de ce dispositif est de proposer **une activité gymnique itinérante**, en intérieur ou en extérieur, **à destination en priorité d'un public scolaire (nouveau 2024) :**

- Pratique ponctuelle : actions de promotion, animations.
- Pratique récurrente : mise en place d'activités pérennes, dans des salles non-spécialisées (salles des fêtes, salle polyvalente, etc.) ou en extérieur (city-stade, cour d'école, etc.).

Quelle procédure ?

La FFGym prévoit d'acquérir les 150 kits, selon les commandes des clubs et structures déconcentrées. L'acquéreur doit :

- Remplir le formulaire annexe,
- Transmettre ce formulaire à la Cellule Equipements FFGym,
- Valider la proposition de devis réalisée par la FFGym,
- Verser la part club correspondant à environ 20% du prix du kit.

Quel moyen de transport ?

L'objectif de ce dispositif est de créer une activité itinérante, qui nécessite le transport du matériel. Le coût du véhicule ne peut pas être pris en compte dans le dispositif, sauf en Outre-mer (remorques).

Budget d'acquisition (hors coûts de livraison en Outre-mer) :

- Kit Multi-gym :
 - o Prix public : 17 900 €
 - o Prix « Gymproxi » : 3 700 €
- Kit Parkour Brick S :
 - o Prix public : 10 500 €
 - o Prix « Gymproxi » : 2 100 €
- Kit Parkour O'Jump :
 - o Prix public : 8 200 €
 - o Prix « Gymproxi » : 1 640 €

Dates de campagne :

Les formulaires de candidature des clubs ou structures déconcentrées sont attendus avant le 15 mai 2024. En raison du nombre limité de kits disponibles et d'une instruction « au fil de l'eau », il est recommandé de renvoyer le formulaire de candidature au plus vite.